

SOMMAIRE

Articles.....	1
■ Table ronde : et de deux !	1
■ Workshop MAIA : et de trois !.....	2
■ Quand une AMP et les pêcheurs gèrent ensemble une ressource	3
■ Suivi de l'éponge marine <i>Celtodoryx ciocalyptoides</i> dans le site Natura 2000 ria d'Etel (Morbihan)	5
Tableau de bord des études, programmes, et suivis en Atlantique : focus sur... ..	6
■ Les démarches mises en œuvre au sein des sites Natura 2000 – Acte I.....	6
Interview : quatre questions à.....	7
■ Charlotte Michel, Usages et Territoires	7
De réseau en réseaux	8
Sur la toile	8
Agenda.....	9
Ca bouge.....	9

ARTICLES

■ TABLE RONDE : ET DE DEUX !

par Olivier Musard, AAMP

Le Croisic, Le Pouliguen, décidément, la Presqu'île de Guérande devient familière aux gestionnaires d'AMP de la façade Atlantique. La raison ? L'organisation d'une rencontre d'échanges techniques qui y prend ses quartiers et qui mobilise de plus en plus...

A n'en point douter, développer un réseau prend du temps mais en deux années, ces tables rondes semblent se positionner comme initialement souhaité par le Forum national des aires marine protégées : une rencontre au plus près de gestionnaires partageant un espace maritime commun et des enjeux de gestion plus ou moins proches.

C'est dans cet esprit que l'ordre du jour de cette table ronde a été conçu.

Ce moment d'échanges a donc été l'occasion de revenir sur plusieurs projets en cours de mise en œuvre (projets Life sur Sports de nature et AMP, pêche à pied et AMP,...), sur des politiques en cours (DCSMM), sur des réflexions de fond (chartes et réglementations, tableau de bord, coordination des moyens de surveillance). Des démarches de niveau national ont été présentées (évaluation du risque pêche dont la méthode et les produits vont directement intéresser les gestionnaires d'AMP) parallèlement à des retours d'expérience au niveau local où le contact avec les pêcheurs a été privilégié afin de mieux appréhender les enjeux. Ce jeu d'échelles a permis d'établir des correspondances entre ces différentes initiatives et d'en estimer les avantages et les limites.



Fig 1 : Présentation au cours d'un mini-atelier du projet de cartographie des sites de nidification en lien avec le projet Life « Sport de nature et AMP » en cours de conception © M. Odion / AAMP

Autre sujet : le réseau et les outils d'animation mis en œuvre ! Véritable plébiscite, cette lettre d'info constitue un outil apprécié et appréciable avec une demande explicite de 3 numéros par an, une ligne éditoriale identique, de nouvelles rubriques à imaginer et une volonté de tout un chacun d'y participer. Par contre, le format doit être réduit à 10 pages environ ! Par ailleurs, le portail MAIA (www.maia-network.org) et ce projet de coopération européenne entre gestionnaires méritent une plus grande appropriation : la structure de fonctionnement proposée est suffisamment bien définie pour répondre à cet enjeu qui consiste à offrir une plateforme au niveau de la façade. Cette rencontre a aussi permis d'échanger sur le Forum des AMP dont le site www.forum-aires-marines.fr constitue une interface

intéressante pour suivre différentes actualités, et notamment juridiques.



Fig 2 : Le nouveau site du Forum en ligne et une occasion de Pouliguen de répreciser l'intérêt de participer à ce réseau national

Pour l'organisation de la troisième édition, l'idée d'associer et d'impliquer des gestionnaires motivés beaucoup plus en amont pour participer au contenu et la trame de cette rencontre d'échanges techniques s'avèrerait intéressante. Donner du corps à cette notion de réseau d'échanges techniques, un leitmotiv !

Contact : olivier.musard@aires-marines.fr

Sur le web : www.maia-network.org & www.forum-aires-marines.fr

WORKSHOP MAIA : ET DE TROIS !

par Olivier Musard, AAMP

Organisé à La Corogne, du 11 au 13 juin 2012, ce troisième workshop a été l'occasion de franchir une étape de plus dans la compréhension des problématiques des aires marines protégées. Questionner des retours d'expériences auprès des partenaires de ce projet mais aussi des intervenants outre-Atlantique fut très enrichissant en cela que le déroulé a permis de mettre en perspective au moins trois points importants.

> JUSQU'OU CREER DU LIEN ?

Entre l'élaboration du plan de gestion et sa mise en œuvre, il convient objectivement de garder du lien avec les parties prenantes. L'appropriation de l'AMP, de son efficacité et de sa « plus-value » sont au cœur du modèle de gouvernance idéal qui s'est imposé en filigrane des différentes communications. Nonobstant cette légitime exigence de (dé)montrer toujours et encore que la protection du milieu marin se construit au quotidien et qu'il importe qu'elle soit effective, voire rentable, il est à noter que nombre de communications s'intéressaient à des AMP conçues par, pour et avec des pêcheurs. L'outil AMP comme outil de gestion halieutique ? Le débat n'était pas posé en ces termes mais la récurrence de ce porter à connaissance centré sur des modèles de gestion visant non pas la conservation mais la gestion des ressources ou plus prosaïquement, la gestion

de l'accès à la ressource, a implicitement dessiné une ligne directrice au cours de ces trois jours. A tel point d'ailleurs qu'il a été nécessaire de rappeler que la finalité d'une AMP est bien de protéger le milieu marin, l'association des parties prenantes n'étant qu'un moyen d'y arriver. Passer du vocable aire marine « protégée » à « gérée » n'est-il pas une demande que l'on entend ici ou là, preuve s'il en est de ce glissement qui ne serait pas que sémantique ?

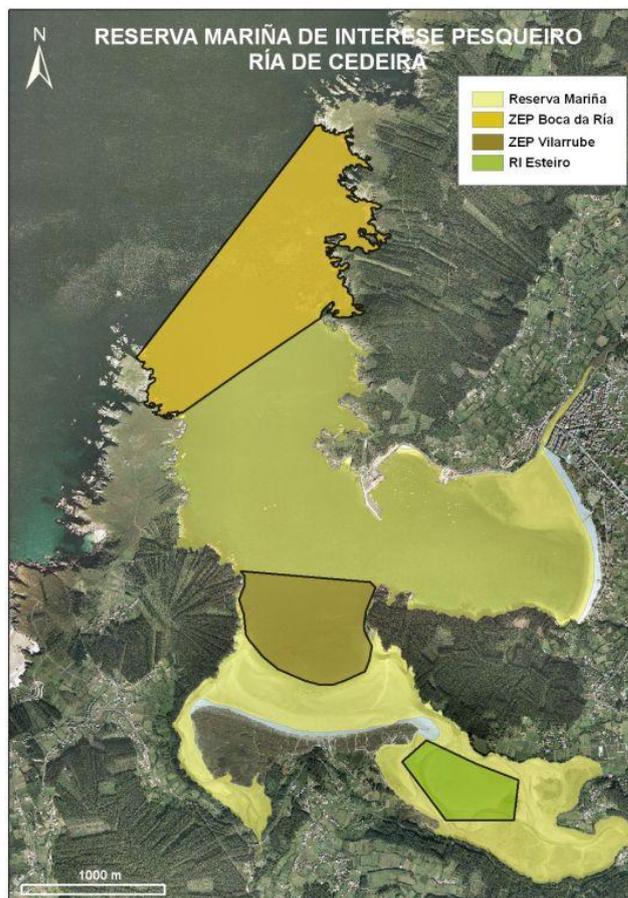


Fig 1 : La réserve marine d'intérêt halieutique créée par, pour et avec les pêcheurs a été l'occasion de partager sur le terrain des réflexions sur la mobilisation et les processus de création d'un tel outil : un moment humainement fort de cet atelier MAIA !

> QUELLE STRATEGIE ?

Les différentes communications autour de cette dynamique positive entre pêche professionnelle et AMP ont eu ceci d'intéressant qu'elles ont mis en perspective les conditions de création d'AMP : la collection de démarches locales, mises bout à bout, laissent à penser que ces mises en gestion répondent le plus souvent à des logiques opportunistes plus qu'à une stratégie d'ensemble. Comment dans ce contexte définir un réseau d'AMP cohérent, représentatif et bien géré ? Comment passer de l'échelle locale à l'échelle supra-locale ? Comment s'intéresser aux autres enjeux en dehors des problématiques halieutiques ? Comment sortir de ce seul focus qui, en d'autres circonstances, renvoie à la « tragédie des communs » de Garrett Hardin¹ et aux réponses mises en œuvre sous la forme d'une gestion territoriale communautaire spécifique ? Les réponses ne sont pas évidentes mais la structuration d'un plan de gestion reposant sur plusieurs documents de référence peut s'avérer très utile. C'est en substance la

politique de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) dont la démarche méthodologique a vivement intéressé les participants.

> LE TEMPS DE LA RESPONSABILITE PARTAGEE

Si la planification est à considérer comme un processus, le plan de gestion et ses plans d'actions associés comme un outil, il importe de s'intéresser aux acteurs et aux rôles de tout un chacun dans cette gouvernance multipartite. Si aucune recommandation n'a été proposée en fin d'atelier, des réflexions se sont clairement exprimées autour de : Qui fait quoi ? Qui décide ? Comment se prennent les décisions ? Qui doit les assumer ? Ces questions ont permis de revenir sur le modèle participatif de la concertation d'une part, en s'intéressant par exemple à l'obligation systématique d'intégrer les représentants d'usagers. Aussi surprenant que cela puisse paraître, ces derniers ne sont pas de facto souhaités autour de la table ! Certains sujets imposent une discussion au plus près du terrain. D'autre part, plusieurs communications sont revenues sur le rôle de la science pour accompagner les processus de création, de gestion et de contrôle de l'efficacité des AMP, oubliant bien volontiers, au passage, qu'une décision de gestion était toujours l'expression d'une concertation : le choix final est donc éminemment politique.

Enfin, si la méthode de suivi de l'efficacité d'une AMP ou du réseau d'AMP n'a pas été stricto sensu débattue, deux visions ont pu apparaître au fil des échanges : la première, empirique, pragmatique, basée sur le principe du « gagnant-gagnant » à court terme, repose sur le contentement des principaux bénéficiaires (pêcheurs-gestionnaires) à toucher les dividendes directes d'un tel investissement. A l'opposé, cette démarche doit s'évaluer de façon plus robuste et dans le temps avec l'élaboration d'indicateurs et de métriques et de façon plus générique, via un « tableau de bord », ce suivi devant permettre *in fine* de vérifier l'atteinte des finalités d'état (qualité, quantité,...) fixées pour le territoire ou le patrimoine naturel. Le système de gestion dans son ensemble, quels que soient les cas de figure, pour qu'il soit pertinent et porté par les parties prenantes, devrait dans la mesure du possible osciller entre ces deux tendances, même si le schéma temporel est différent.

A ce titre, et c'est tout l'enjeu, la vie d'un plan de gestion doit exprimer la réalité d'un territoire et ce que l'on veut en faire : la mobilisation de mesures contractuelles, volontaires, réglementaires, coercitives, spatiales et en lien avec des jeux d'échelles, constitue une opportunité pour adapter chaque projet aux ambitions qui ont été fixées. Si cet excellent workshop n'a pas permis de dresser une liste d'outils, il a permis d'entrevoir que l'animation territoriale, la preuve par la démonstration et la volonté politique (au sens large et au sens individuel *Homo politicus*) représentent un triptyque incontournable en matière de conservation de la nature.

Les communications sont à télécharger sur www.maia-network.org.

¹ Parmi les nombreux travaux évoquant cette théorie présentée en 1968, voir Weber J., 1995. Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche, In : <http://cormas.cirad.fr/pdf/green.pdf>, 21 p.

■ QUAND UNE AMP ET LES PECHEURS GERENT ENSEMBLE UNE RESSOURCE

Par Alain Ponsero, RNN de la Baie de Saint-Brieuc

Les aires marines protégées comme les réserves naturelles ont été créées pour protéger le patrimoine naturel à l'échelle nationale et européenne et pour répondre aux enjeux majeurs de conservation de la biodiversité. En mettant en œuvre les mesures de protection et de gestion, les aires marines protégées jouent également un rôle essentiel, mais trop souvent passé sous silence, dans le maintien durable d'activités économiques. C'est par exemple le cas de la gestion de ressources naturelles comme la coque en baie de Saint-Brieuc.

> UNE RESSOURCE COMMUNE

Enfouie dans le sable, la coque (*Cerastoderma edule*) est un mollusque bivalve qui peut représenter jusqu'à 60% de la biomasse des invertébrés marins des estrans sableux des baies et estuaires. Elle joue donc un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes intertidaux et constitue une source alimentaire pour de nombreuses espèces de poissons, de crustacés ou d'oiseaux. Ainsi, ce coquillage joue un rôle important dans le choix des sites de stationnement (zone d'alimentation) sur l'estran par les limicoles comme l'huître-pie ou le bécasseau maubèche. Mais la coque représente également un enjeu économique, puisqu'elle fait l'objet d'une exploitation commerciale dans certains sites (comme en baie de Saint-Brieuc par exemple), et attire tout au long de l'année de nombreux pêcheurs amateurs sur les estrans sableux.



Fig 1 : Coques en stock ? Une ressource à partager et à gérer - © A. Ponsero / RNN Baie de St Brieuc

> EVALUER POUR LES PECHEURS PROFESSIONNELS

Depuis 2001, la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc cartographie et évalue chaque année le gisement de coques. Cette évaluation a lieu au cours de l'été selon un plan d'échantillonnage régulier de 131 stations espacées de 500 m et couvrant l'ensemble des 2900 ha d'estran au sein et en dehors de la réserve naturelle. Les coques sont prélevées sur chaque station au sein d'un

quadrat de 0,25 m² et mesurées ensuite au laboratoire. Les outils statistiques permettent de produire un bilan cartographique et chiffré qui sont transmises à la Direction Mer et Littoral (Affaires maritimes) et au Comité départemental des pêches qui réglementent la pêche (périodes d'ouverture et nombre de licences pour les professionnels).

Le suivi sur plusieurs années de la dynamique de population de la coque en baie de Saint-Brieuc a permis de développer des outils de modélisation et de prévoir l'évolution à court terme du gisement. Ainsi le modèle peut estimer les quantités de coques exploitables par les pêcheurs sur 1 ou 2 années. Ces résultats sont mis à disposition des pêcheurs professionnels afin qu'ils puissent avoir une meilleure visibilité de leur activité sur deux années et ainsi organiser leurs campagnes de pêches.

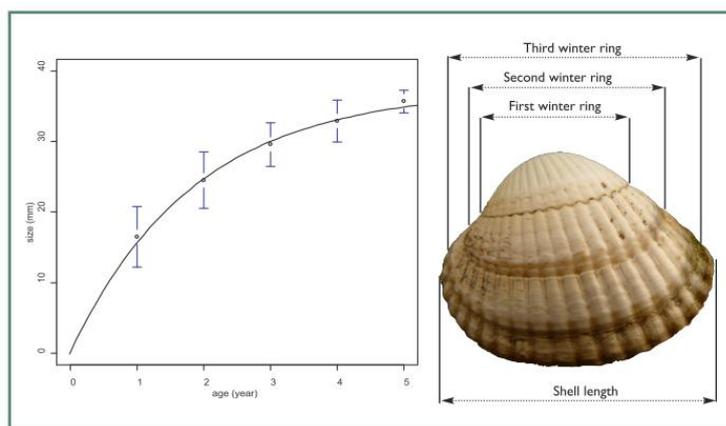


Fig 2 : La lecture des marques de croissance permet de déterminer l'âge des individus. Le modèle prédictif de la production du gisement peut ensuite être développé en utilisant le stade de croissance, la biomasse et les taux de mortalité observés.

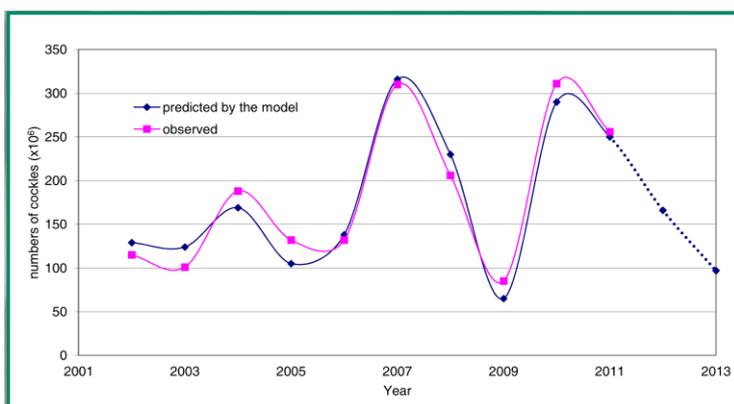


Fig 3 : Evolution des effectifs de coques théoriques calculés par modélisation pour les coques de taille commercialisable prévu par le modèle (à l'année n-1) et observé à l'année n.

> UN OUTIL DE GESTION

Un des principaux objectifs des gestionnaires d'aires marines protégées est de trouver un équilibre entre la conservation et l'exploitation des ressources naturelles, afin que les activités de prélèvement ne modifient pas le statut de conservation et la biodiversité présente sur les sites désignés. Ce type d'outil peut apporter des informations utiles et précises en matière de conservation, notamment sur

les relations prédateur-proie par exemple. En termes de gestion, ce modèle permet de répondre précisément aux questions des organisations institutionnelles qui se réunissent chaque année avec les professionnels et les scientifiques pour définir les conditions de pêche de la saison à venir. Ce peut être également un moyen d'évaluer rapidement l'impact de tout changement de la taille minimum légale de pêche sur la fraction pêchable du stock ou d'évaluer l'impact potentiel d'un projet d'aménagement susceptible de perturber le gisement.

> UNE METHODE QUI FAIT ECOLE

Cette approche peut aisément être adaptée puis transférée à d'autres démarches de co-gestion d'un gisement de coquillages des estrans sableux. A cet égard, ces outils d'évaluation et de cartographie des gisements de mollusques bivalves sont aujourd'hui exportés et utilisés sur d'autres sites dans les Côtes d'Armor, dans le cadre du Contrat Nature 2007-2011 « Gestion durable de la pêche à pied récréative et préservation de la biodiversité littorale » mené par VivArmor Nature.

Depuis 2010, l'association, au côté du CPIE Marennes-Oléron (IODDE), s'est vu confiée par le Conservatoire du Littoral et l'Agence des aires marines protégées, la mise en place d'un réseau d'échanges et de compétences sur la pêche à pied récréative pour :

- améliorer la connaissance des pratiques et des pratiquants,
- mener des actions de sensibilisation,
- limiter l'impact de la pratique sur les milieux naturels pêchés.

En partenariat avec les acteurs locaux, ce projet devrait notamment permettre, dès 2013, la mise en place d'un réseau de suivi des gisements coquilliers en métropole, en adaptant le protocole défini sur la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc.



Fig 4 : Un prélèvement stationnel préfigurateur d'un nouveau réseau de suivi ? - © A. Ponsero / RNN Baie de St Brieuc

Cet exemple illustre l'un des rôles importants des Réserves naturelles, qui est d'élaborer des outils qui puissent être ensuite utilisés plus largement sur d'autres sites naturels pour une gestion durable des ressources.

Contact : alain.ponsero@espaces-naturels.fr

Sur le web : <http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>

■ SUIVI DE L'ÉPONGE MARINE *CELTODORYX CIOCALYPTOIDES* DANS LE SITE NATURA 2000 RIA D'ETEL (MORBIHAN)

Par Pierre Sauleau, Maître de Conférences,
LBCM/Université de Bretagne Sud

Charlotte Izard, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
(Natura2000)

L'éponge *Celtodoryx ciocalyptoides* anciennement nommée *C. girardae* a été aperçue pour la première fois en Ria d'Étel en 1996 puis dans le Golfe du Morbihan trois ans plus tard. L'idée de la suivre de plus près est donc devenue incontournable localement !

Originaire de Mer de Chine, cette éponge aurait probablement été importée par les eaux de ballast des navires ou lors de l'introduction d'huîtres japonaises *Crassostreas gigas* dès les années 70. Toutefois, si l'espèce a été introduite, son appartenance à la liste des « espèces invasives » n'est pas clairement établie. En effet, l'espèce est probablement présente depuis plus de 15 ans en ria d'Étel mais ne semble pas avoir pour autant recouvert les fonds sous-marins ni élargi son aire d'expansion au-delà de la ria et du golfe ; il se pourrait même qu'elle finisse par atteindre un état d'équilibre avec les autres espèces marines.

> INVASIVE ! A QUEL POINT ?

Selon les observations de T. Perez et al., l'éponge serait un véritable compétiteur pour les autres invertébrés sessiles en particulier vis-à-vis de la gorgone *Eunicella verrucosa* et d'une autre éponge *Esperiopsis fucorum* (Syn. *Amphilectus fucorum*). Pourtant, la compétition pour un support, qu'il soit rocheux ou biologique, est une caractéristique de toutes les espèces sessiles et non des espèces invasives : il n'est donc pas surprenant de retrouver des éponges marines, des ascidies ou des cnidaires imbriqués les uns dans les autres luttant pour accroître ou défendre leur territoire. Il semblerait même que l'éponge serve de support pour d'autres épibiontes (ophiures, polychètes, algues, crustacés...), y compris d'autres espèces d'éponges.



Fig 1 : L'éponge *Celtodoryx ciocalyptoides* - © P. Sauleau

Des études supplémentaires et un suivi plus régulier sont donc nécessaires pour maintenir ou infirmer le rôle invasif de cette espèce. Aucune étude n'a été réalisée sur le pouvoir allélopathique de l'éponge vis-à-vis des autres invertébrés. Aucun suivi n'a été réalisé non plus en Ria d'Étel. Pour ces raisons, le Laboratoire de Biotechnologie et Chimie Marines (LBCM) de l'UBS souhaite entamer avec les partenaires locaux (clubs de plongée dont le CSBE d'Étel, syndicat mixte de la Ria d'Étel - opérateur Natura 2000) une série de mesures visant à suivre l'expansion de cette espèce introduite en ria d'Étel et mesurer son impact sur la biodiversité marine locale.

> COMBINER UNE DEMARCHE SCIENTIFIQUE ET DE MEDIATION

Dans un premier temps, la mise au point de la méthodologie se fera sur un site test, le site du Magouër à Plouhinec (56). En effet, ce site est facilement accessible en plongée et possède une biodiversité sous-marine exceptionnelle malgré la présence de *Celtodoryx ciocalyptoides*. Le travail, entamé en 2012, consiste, tout d'abord, à délimiter une zone de suivi le long d'un tombant rocheux grâce à la matérialisation d'un transect par des bouées. De plus, des quadrats d'1 m² seront déposés pour permettre d'estimer la densité de *Celtodoryx*. Un suivi photo complètera ce dispositif.

La deuxième étape de ce projet consistera à mesurer la cinétique de croissance de l'éponge dans son écosystème et à évaluer l'impact de l'espèce vis-à-vis des autres espèces. L'objectif est de comprendre le mécanisme de prolifération et/ou de résistance de cette espèce dans son nouvel écosystème et d'étudier les interactions avec les autres organismes sessiles endémiques.

Parallèlement, il s'agit aussi de mettre en lien des associations avec des équipes scientifiques dans un projet commun qu'est celui de l'observation, de la connaissance et de la préservation de l'environnement marin. La gestion des ressources naturelles sur la façade atlantique est essentielle au développement économique et touristique de notre région. En effet, les ressources marines ne sont pas inépuisables et les activités de pêche et de conchyliculture sont potentiellement menacées par l'introduction d'espèces invasives (telle la crépidule, par exemple) et d'agents pathogènes associés.

Le domaine sous-marin constitue un espace intéressant de plus en plus de structures pour proposer des démarches participatives et n'est pas en reste en termes d'expériences. Sur les traces de la défunte Association pour la découverte du monde sous-marin à Concarneau, dans le prolongement d'autres projets qui existent aussi en Bretagne, notamment avec l'association Plongez Bio mais aussi Rhizoma, la Ria d'Étel continue à se prêter à cette grande aventure de la science participative ! Les résultats de cette expérience seront bien évidemment partagés dans les prochains numéros de la lettre d'information.

Contact : natura2000@ria-etel.com

■ LES DEMARCHES MISES EN ŒUVRE AU SEIN DES
SITES NATURA 2000 - ACTE I

par Olivier Musard, AAMP

La notion de tableau de bord pour les AMP n'est pas nouvelle ! Elle est même inféodée à la démarche Natura 2000 basée sur une obligation de résultats. Fondamentalement, la finalité des Directives « Habitats » et « Oiseaux » est le maintien ou la restauration dans un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'atteinte de cette finalité est évaluée à partir des Formulaire Standards de Données, lesquels sont les seules références de rapportage prises en compte par l'UE pour juger de l'action des Etats-membres et du respect de leurs engagements, à l'échelle des sites comme à l'échelle biogéographique.

Le tableau de bord est par conséquent un système d'information conçu pour permettre :

- un suivi des effets des mesures de gestion proposées à l'échelle de l'aire marine protégée pour le gestionnaire d'une part,
- une évaluation de l'efficacité de l'aire marine protégée à une échelle nationale dans le cadre de démarches de rapportage d'autre part,
- et enfin, une expression des besoins en termes de moyens à consacrer pour atteindre les objectifs assignés à ce type d'outils.

Cette approche, rendue célèbre suite à la parution d'un ouvrage intitulé « *How is your MPA doing ?* » de Pomeroy et al., en 2004, traduit également l'importance d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre, la nécessité de rappeler le bien-fondé de la protection de l'environnement et la pertinence des outils proposés et enfin, de proposer une lecture simplifiée de systèmes complexes à analyser.

Bien évidemment, de nombreuses questions sous-jacentes à la mise en œuvre d'un tableau de bord se posent, notamment en termes de cibles à atteindre et de modalités de mesure via des indicateurs. Cohérence, protocole harmonisé, métrique, valeur-seuil, suivis, bases de données, rapportage se révèlent être des termes structurants pour cette démarche d'évaluation ! L'adoption de ces cadres de référence oblige à associer des acteurs de la recherche, des spécialistes, des experts ou des socio-professionnels pour préciser, encadrer et valider l'ensemble de la chaîne d'évaluation. L'enjeu est aussi d'évaluer le réseau et par conséquent, de passer de l'échelle locale à l'échelle de façade.

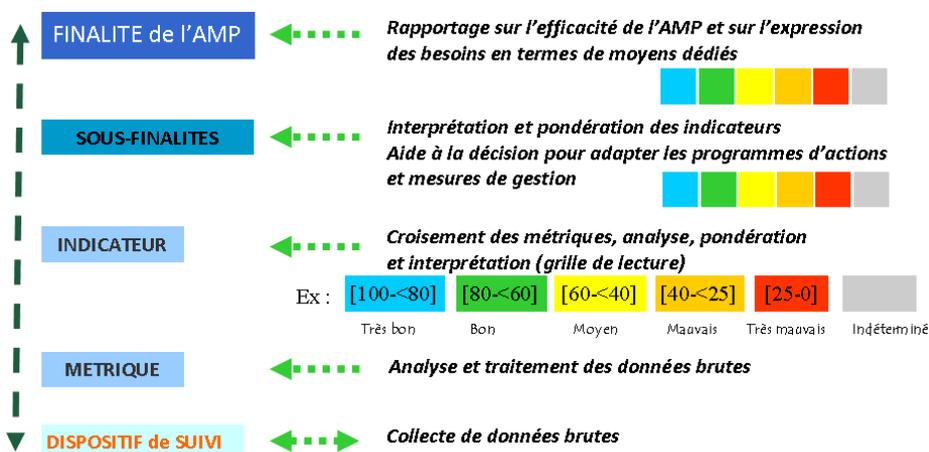


Fig 1 : Schéma de principe de la chaîne d'évaluation pour le tableau de bord d'une AMP

Pour ce qui concerne le tableau de bord des sites Natura 2000, en juin, l'Antenne Atlantique de l'Agence des aires marines protégées a testé auprès de trois opérateurs volontaires le document qui permettrait de réaliser ce premier inventaire des suivis effectués au sein de cette catégorie d'AMP. Ce test a permis de calibrer un peu mieux la démarche : au cours de cet été 2012, les opérateurs de sites Natura 2000 seront invités à renseigner ce tableau, ce qui permettra ainsi d'avoir une vision croisée entre échelle locale et de façade, sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés ou non par des suivis et pour lesquels les gestionnaires partagent éventuellement le même protocole.

Le travail en réseau est une exigence, pour partager, mutualiser et définir des stratégies communes de gestion opérantes, de l'échelle locale à l'échelle nationale. Il s'agit également de mettre en perspective les problématiques et enjeux en commun afin d'identifier :

- les thèmes à partir desquels il est possible de dégager des protocoles homogènes à mettre en œuvre de l'échelle locale à l'échelle de la façade,
- les dispositifs permanents de suivis (e.g. DCE) pouvant, sous réserve de différents ajustements, répondre aux problématiques d'évaluation des aires marines protégées.

L'ensemble de cette démarche d'évaluation devrait apporter une meilleure lisibilité sur la contribution des AMP au maintien du bon état écologique du milieu marin dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. En effet, cette démarche d'évaluation concerne également d'autres catégories d'AMP : les parcs naturels marins par essence, les réserves naturelles pour lesquelles une convention passée avec RNF a permis un premier bilan. En attendant, l'antenne donne rendez-vous au prochain numéro de cette lettre d'info pour faire part des résultats de ce travail réalisé auprès des gestionnaires des sites Natura 2000 de la façade.

■ CHARLOTTE MICHEL, USAGES ET TERRITOIRES

par Olivier Musard, AAMP

Usages et Territoires est le nom de la structure de Charlotte Michel dont l'activité, depuis 2003, consiste à accompagner des politiques publiques environnementales avec une implication croissante ces dernières années sur le littoral et la mer. Une décennie au service de stratégies de concertation, de médiation territoriale, forcément, une occasion rêvée pour ce « Quatre questions à... » !

- **Le milieu marin se prêtant de plus en plus à des démarches politiques de gestion partagée et intégrée, quelles difficultés rencontre-t-on par rapport aux acteurs impliqués dans ces processus, notamment en matière de représentations ?**

Mon implication sur le milieu marin ne date pas du début de mon activité mais dès que j'ai commencé à travailler sur l'espace littoral et marin, notamment sur les secteurs de Port-Cros ou des Agriate en Corse, je me suis rendu compte que le regard porté par les acteurs était segmenté, un regard sectoriel, en lien avec un domaine d'activité ou une pratique spécifique. Rien de nouveau à cela. Par ailleurs, force était de constater qu'il y a peu ou pas de connaissances de ce qui se passe sous l'eau, une réalité qui atteste aussi de la complexité à s'occuper de la mer. De fait, il y a en termes de médiation un vaste sujet qui s'offre aux spécialistes de ce secteur, lesquels se mobilisent de plus en plus afin de répondre à ces questions d'outils, de méthodes, de planification stratégique. Il s'agit tout autant d'interroger les représentations que de construire un projet territorial avec des acteurs, qui, du fait de cette sollicitation, acquièrent une nouvelle stature : préalablement, les usages étant confidentiels et gérés de façon sectorielle, cette mise en débat publique, ouverte et croisée, permet de considérer l'espace littoral et marin comme un bien commun à gérer collectivement. En tant que tel, on assiste à une double politisation, celle de l'objet à gérer, la mer, l'espace littoral, et celle des acteurs dont les avis et les prises de décision traduisent un acte démocratique essentiel. En tant que consultante, je trouve que le milieu marin offre une fraîcheur et une nouveauté réelles pour œuvrer avec ces représentations et ces démarches de concertation ! Il nous faut innover, inventer et remettre en cause nos méthodes et techniques !

- **Plus précisément, comment faire évoluer l'appropriation par les acteurs des problématiques environnementales à travers ces processus de concertation qu'il faudrait donc adapter ?**

Tout d'abord, il me vient évidemment à l'esprit la phrase habituelle « la mer ne se gère pas comme la terre... ». Certes... basiquement, elle indique qu'il faut s'adapter ! Cette nécessaire adaptation, je l'envisage à plusieurs niveaux : tout d'abord par rapport à la proximité de l'objet ou plutôt l'absence de proximité. Difficile d'aller sur le terrain, pour voir

quoi ? l'horizon ? *In fine*, comment investir un espace et traduire un projet territorial lorsque la distance à l'objet est aussi creusée ? Le recours aux représentations s'impose de fait mais les problèmes de repères en mer et cette vision cloisonnée constituent de vrais défis. Ensuite, il faut s'adapter aux questions d'échelles et à l'objet lui-même : c'est un espace en mouvement où les flux et les échanges sont constants, ce qui oblige à débattre du projet territorial avec un niveau d'incertitudes élevé. Il faut accepter que les connaissances soient remises en cause au cours du processus, à condition toutefois de se mettre d'accord sur l'état des connaissances dès le départ. De fait, il faut être beaucoup plus précis sur les jeux d'hypothèses dont on va se servir pour prendre des options en termes de mesures. A mon sens, s'il faut se donner le temps de prendre des mesures et de les évaluer, il faut éviter l'écueil des expérimentations dont les résultats ne seraient jamais probants : trouver la bonne temporalité entre action et évaluation pour éviter de dénigrer toute action dont les effets seraient plus longs à se manifester et contingentés par d'autres effets ! Quand en plus il est nécessaire d'intégrer les moyennes et petites échelles à la réflexion, les difficultés pour toucher les acteurs s'accroissent ! Il ne me semble pas qu'il y a beaucoup d'exemples à terre qui traitent comme pour la mer de tous ces problèmes de distance.

Pour autant, les processus à l'œuvre et les difficultés à résoudre permettent une prise de conscience collégiale de la complexité des systèmes « Homme-Nature ». Mais pour s'y retrouver, quelle que soient les échelles, il est aussi très important de proposer des synthèses très courtes et bien écrites. Si les cartes sont un outil incontournable, à mon sens, cette capacité à rédiger, et de façon transversale, est absolument nécessaire ! A ce titre, la standardisation des méthodes de concertation me pose vraiment question car on perd en regard stratégique ! En outre, des espaces tels que les espaces insulaires où tout est exacerbé doivent être traités de manière précautionneuse, sans pour autant accentuer leur distinction dans la globalité des questions à traiter !

- **Quel regard posez-vous sur la concertation et son évolution depuis que la plupart des politiques publiques se servent de cette démarche pour asseoir des décisions ?**

On peut noter qu'une intelligence collective se forme autour de la concertation. Les acteurs ont plaisir à se retrouver car cela permet de sortir des visions sectorielles, de mieux argumenter et d'être mieux considéré. On passe moins par la force. Mais la concertation focalise beaucoup sur le fait que tout le monde devrait être satisfait ! Concertation et co-construction ne sont pas synonymes ! Ces dérives m'ont amenée à évoluer et à m'interroger sur ce passage obligé de la concertation. J'ai donc intégré un volet beaucoup plus prospectif dans la vision que j'entendais faire

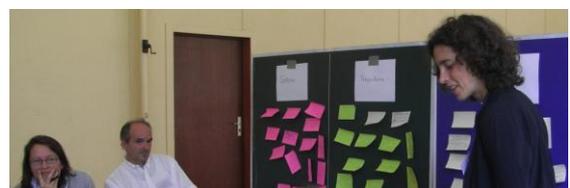


Fig 1 : Jeux de couleurs, perspectives et prospectives : faire cheminer les représentations et la portée des trajectoires - © E. Bulot / AAMP

partager sur des politiques publiques environnementales.

Mon but est de travailler sur des futurs possibles en identifiant les leviers à mettre en œuvre et ce, dans un contexte d'échanges moins focalisés sur l'action présente tel que observé par un exercice de concertation traditionnel. En prospective, le calendrier est moins contraignant et on peut se libérer plus facilement des étapes 1°) diagnostic, 2°) discussion des propositions, 3°) validation des propositions. En outre, il est aussi possible et recommandé de travailler avec moins d'acteurs. Cela nécessite pour autant un investissement conséquent au début. Actuellement, le travail effectué auprès de l'Agence des aires marines protégées dont l'objectif est de débattre de la place de la protection de la nature au sein des Parcs naturels marins illustre parfaitement ce que l'on est en droit d'attendre de la prospective : la réaction passionnelle qu'engendre ce sujet doit s'affranchir des discours rhétoriques et didactiques. En mobilisant cette intelligence collective autour de différentes trajectoires que pourrait connaître un PNM, il sera peut-être possible de renouveler le regard sur ce nouvel outil en lien avec les autres outils issus d'une longue histoire de la protection de la nature.

• Animer, concerter, mobiliser, quels conseils techniques donneriez vous à des porteurs de politiques environnementales ?

La mobilisation des acteurs ne se termine pas une fois un plan de gestion validé ! Il est fondamental de poursuivre l'animation territoriale et de rythmer le temps de la gestion par des rendez-vous réguliers car cette intelligence collective dont je vous parle ne doit pas se perdre : il y va de la reconnaissance de ces acteurs qui se sont mobilisés pour un projet de territoire. Leur proposer de suivre la stratégie adoptée et les résultats est une évidence à mes yeux ! Ensuite, j'insisterai sur un fait : un animateur, un médiateur environnemental ou territorial, n'est pas neutre. Cette prétendue neutralité, à laquelle j'ai pensé pouvoir moi aussi m'accrocher, n'est en réalité pas tenable ! Je préfère assumer un point de vue, non neutre, qui m'anime in fine. C'est une exigence de transparence qui permet d'affirmer et de garder le cap que l'on veut suivre et l'objectif que l'on veut atteindre. Se former et s'informer sur les processus de négociation et de concertation serait mon troisième conseil. Enfin, toujours sur le plan technique mais aussi et surtout humain, il faut traiter les acteurs et les sujets avec équité. De fait, il est important de travailler une juste écoute et une juste reformulation et ainsi de tisser des liens de confiance pour réussir à traduire la logique du projet environnemental que les équipes d'aires protégées se doivent de bâtir, avec les autres acteurs convaincus à ses côtés.

Sur le web : www.usageseterritoires.com

Contact : michelterritoires@free.fr

Pour aller plus loin sur la prospective et la concertation :

- http://www.cerdd.org/IMG/pdf/dialogue_territorial.pdf
- Fisher R., et Ury W., 1982. *Comment réussir une négociation*, Editions du Seuil, 220 p.
- Mermet L., (dir.), 2005. *Étudier des écologies futures. Un chantier ouvert pour les recherches prospectives environnementales*. PIE-Peter Lang, EcoPolis. Vol. 5, 411 p.

DE RESEAU EN RESEAUX

Par Annaïg Postec, Présidente de l'association des Chargés de mission Natura 2000 - Bretagne

Natura 2000 est reconnu comme un outil majeur de l'Union Européenne pour la préservation de la biodiversité. Cette politique, décidée à l'échelle de l'Europe, a pour objectif de se construire au plus près des territoires en intégrant la participation des élus locaux, des acteurs de terrain et des gestionnaires afin d'arriver à une appropriation commune de cette démarche.

En Bretagne, malgré une mobilisation locale active et 15 années de mise en œuvre de cette politique qui ont permis d'engranger de solides connaissances et compétences, les structures opératrices et les chargés de mission rencontrent encore quotidiennement de nombreuses difficultés dans l'exercice de leurs fonctions. Les conditions pour une adhésion de l'ensemble des acteurs ne sont toujours pas réunies, risquant de mettre en péril la réussite et la poursuite du travail engagé.

Conscients que la réussite de cette politique européenne repose sur le dynamisme des acteurs locaux, et que tout ce qui concourt à renforcer les échanges entre les chargés de mission Natura 2000, contribue à sa cohérence et son efficacité, les chargés de mission Natura 2000 de Bretagne ont souhaité se regrouper en association. L'objectif est d'apporter une aide pour une meilleure structuration de la démarche et de contribuer à améliorer les conditions nécessaires aux échanges et à l'implication des élus locaux. Cette association se veut être un lieu d'échanges, tous les retours d'expérience sont ainsi les bienvenus.

Contact : natura2000.bzh@gmail.com

SUR LA TOILE

RHIZOMA SE DEPLOIE !

Comme évoqué dans la précédente lettre d'information, la démarche Rhizoma, pour Réseau d'études des Hippocampes et des Zostères par des Observateurs sous-marins en Manche et Atlantique se déploie progressivement ! Tous les éléments permettant aux gestionnaires d'appréhender la démarche et mobiliser les plongeurs fréquentant leurs AMP sont disponibles sur deux sites internet !

A mettre dans vos favoris : www.observateurs-plongee.fr & www.cibpl.fr

La mise en place de la directive cadre stratégie pour le milieu marin avance. A ce jour, ont été réalisés les trois premiers éléments des futurs plans d'action pour le milieu marin :

- l'évaluation initiale (EI) : diagnostic qui regroupe les analyses écologique, économique et des relations entre pressions et impacts des activités humaines, connues à ce jour sur l'ensemble du milieu marin ;
- le bon état écologique (BEE): définition qui tend à déterminer l'état du milieu marin permettant un bon fonctionnement de l'écosystème et son utilisation durable ;
- les objectifs environnementaux (OE): éléments qui permettront d'orienter les futures actions, pour atteindre ou maintenir le bon état écologique.

Ces éléments ont été rédigés à une échelle locale (EI et OE) ou nationale (BEE), puis soumis à concertation auprès d'acteurs socioprofessionnels. **Du 16 juillet au 16 octobre 2012**, c'est le grand public ainsi que les instances (tels les associations agréées de protection de l'environnement, les chambres consulaires, les CRPM...) qui seront consultés pour avis par internet sur les sites des préfectures.

Parmi les différents sites officiels qui abritent cette consultation : www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr

Contact : laure.dupechaud@aires-marines.fr

AGENDA

- **2^{ème} Assises Nationales de la Biodiversité**, 26-28 septembre 2012, Grande-Synthe
- **Sea Tech Week : Semaine internationale des sciences et technologies de la mer**, 08-12 octobre, Brest
- **Forum des AMP**, 08-10 octobre 2012, Cucq
- **1^{ère} conférence du réseau des aires marines protégées de l'Arc atlantique**, 03-06 décembre 2012, Arcachon
- **Carhamb'Ar (CARTographie des HABitats Marins Benthiques : de l'Acquisition à la Restitution)**, 26-28 mars 2013, Brest

CA BOUGE...

La Réserve naturelle des Sept-Iles a un nouveau conservateur, en la personne de Pascal Provost, suite au départ début avril de Mélanie Le Nuz.

Morlaix Communauté a recruté Nolwenn Malengreau pour l'élaboration du DOCOB sur la Baie de Morlaix.

Suite au départ de Nolwenn Malengreau, Thomas Cosson est recruté au SIAGM pour l'animation Natura 2000 des sites Rivières de Pénerf et Golfe du Morbihan tandis qu'Anaëlle Mezac a été positionnée sur la rédaction du DOCOB Golfe du Morbihan.

**Prochain numéro prévu en Octobre - Novembre 2012
avec pour thème principal : la cartographie.**

Agence des aires marines protégées

16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 Brest cedex 2



Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédacteur en Chef : Nathalie Metzler

Secrétaire de rédaction : Olivier Musard

Ont participé à ce numéro : L. Dupéchaud, A. Eynaudi, C. Izard, F. Le Fur, Ph. Marras-Aït Razouk, O. Musard, M. Odion, A. Ponsero, A. Postec, P. Sauleau

Crédits photographiques : Yves Gladu (en-tête)



INVESTING IN OUR COMMON FUTURE